

## SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 5 juillet 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général adjoint M. Marco Pilon et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Marie-Hélène Rivest agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **21-07-566 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 5 juillet 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-42 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

- 2.1 Séance ordinaire du 21 juin 2021 et séance extraordinaire du 29 juin 2021

### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2021
- 3.2 Période de questions

### **4. Affaires du Conseil**

- 4.3 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire
- 4.4 La Grande Vadrouille 2021 / Autorisation et aide financière
- 4.5 Nomination de la mairesse suppléante / Mois d'août, septembre, octobre et novembre 2021

### **5. Greffe et affaires juridiques**

- 5.1 Promesse de vente / Partie du lot 1 870 778 / Rue Chicoine / Autorisation de signature
- 5.2 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare
- 5.3 Modification / Règlement d'emprunt n° 1805 / Remplacement du lot 3 066 845 et de la partie de lot 1 834 918 par le lot 6 427 855 / Diminution de la dépense

### **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 juin 2021
- 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance

- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation de signature
  - 7.3 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN / Autorisation de signature
  - 7.4 Adoption / Politique portant sur la santé et la sécurité du travail
  - 7.5 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Technicienne en documentation
  - 7.6 Service des loisirs et de la culture / Démission / Agente de bureau 2
  - 7.7 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Technicien en génie civil 1
  - 7.8 Service des travaux publics / Démission / Préposée à l'horticulture
  - 7.9 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
  - 10.1 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2020-2021 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Dépôt du rapport des activités du Service de sécurité incendie de l'année 2020
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-53 / Fourniture d'un chariot élévateur reconditionné
  - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-56 / Fourniture de luminaires DEL
  - 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-37 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur urbain
- 14. Eaux**
  - 14.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sulfate d'aluminium (alun) et chlore gazeux / 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024
  - 14.2 Engagement de la Ville / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration / Manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable
- 15. Génie**
  - 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.08 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Aurèle-Joliat
  - 15.3 Rejet de la soumission / Demande de prix n° 401-110-21-R1800.15 / Services professionnels pour la préparation des plans, devis et estimation des coûts pour les travaux de remplacement du ponceau de la montée de la Côte-Double
  - 15.4 Convention / Réseaux de distribution avec option souterraine / Projet domiciliaire LINQ phase 3 / Autorisation de signature
  - 15.5 Travaux pour les compagnies d'utilités publiques / Autorisation de signature

- 15.6 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-60 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réalignement du chemin de la Petite-Rivière pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
- 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-61 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance des travaux du réaménagement de la bretelle A-30 est (sortie 2) dans le cadre du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
- 15.8 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-59 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Infrastructures municipales pour desservir le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Abrogation de la résolution 20-07-526
- 15.9 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.11 / Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour des travaux de réhabilitation des stations de pompage Dutrisac et Wildwood

## **16. Aménagement du territoire**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 juin 2021
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 juin 2021
- 16.5 Dérogation mineure / 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Replat, couvert arborescent, clôture, hauteur du talus / Lot 5 645 938 / Zone C3-226 / CCU n° 21-06-84
- 16.6 PIIA / 24, avenue Saint-Charles, local 3 / Enseigne au mur / Lot 1 546 436 / Zone C2-707 / CCU n° 21-06-85
- 16.9 PIIA / 456, avenue Saint-Charles, local 110 / Enseigne à plat au mur / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 21-06-88
- 16.11 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-46 / Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley

## **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1709-18 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs aux activités nautiques
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1795-01 / Rues actives / Révision des dispositions relatives à la désignation d'une Rue active ou à l'identification d'une Zone de jeu libre
- 18.3 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-297 / Zonage / Omnibus / Révision et modifications de certaines normes et dispositions
- 18.4 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1810 / Programme Rénovation Québec 2021-2022 / Maisons lézardées
- 18.5 Adoption de premier projet / Règlement n° 1743-02 / Usages conditionnels / Autorisation d'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.6 Avis de motion / Règlement n° 1743-02 / Usages conditionnels / Autorisation d'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.7 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1773-01 / Caserne d'incendie / Augmentation de la dépense et de l'emprunt
- 18.8 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1762-01 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion

- 18.9 Adoption de premier projet / Règlement n° 1778-01 / Agriculture urbaine / Modification de la hauteur des structures des aires de plantations
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1778-01 / Agriculture urbaine / Modification de la hauteur des structures des aires de plantations

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**21-07-567 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021 et celui de la séance extraordinaire du 29 juin 2021 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**21-07-568 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 29 juin 2021**

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 29 juin 2021 et invite le directeur général adjoint Marco Pilon à en résumer les décisions prises.

**21-07-569 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**21-07-570 Appui à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire**

CONSIDÉRANT que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 20 au 26 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos citoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre Ville.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-571 La Grande Vadrouille 2021 / Autorisation et aide financière**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges pour la tenue de la 38<sup>e</sup> édition de La Grande Vadrouille;

CONSIDÉRANT la demande visant à réitérer le soutien financier pour l'acquisition des médailles à l'effigie de l'organisme et de la Ville;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de promouvoir l'activité physique chez les moins de 18 ans;

CONSIDÉRANT le succès du programme de gratuité en 2019;

CONSIDÉRANT que l'évènement se tiendra conformément aux directives de la santé publique en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la tenue de la 38<sup>e</sup> édition de La Grande Vadrouille dans certaines rues de la Ville le 19 septembre 2021, conditionnellement à l'engagement par l'organisme d'assumer, à ses frais, la sécurité et la signalisation appropriées;

QUE soit autorisée la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet évènement et consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'évènement, le tout pour une valeur approximative de 1 800 \$;

QUE la division – Sports et loisirs soit autorisée à acquérir, à même les fonds prévus à cette fin, des biens et services pour un montant n'excédant pas 3 000 \$, taxes applicables non comprises, pour assurer le bon succès de l'évènement;

QU'un montant n'excédant pas 2 500 \$ soit versé à l'organisme pour l'achat de médailles à l'effigie de l'organisme et de la Ville;

QU'un plan de logistique soit approuvé par la division – Sports et loisirs;

QUE soit remboursé au Club de course à pied Les Vadrouilleurs de Vaudreuil-Soulanges le coût des inscriptions des résidents de Vaudreuil-Dorion âgés de moins de 18 ans, et ce, sur présentation, par ledit organisme, d'une preuve de vérification de l'identité des participants;

QUE copie de la résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-07-572 Nomination de la mairesse suppléante / Mois d'août, septembre, octobre et novembre 2021**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément soit nommée mairesse suppléante pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-573 Promesse de vente / Partie du lot 1 870 778 / Rue Chicoine / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande de 9344-5583 Québec inc., propriétaire du lot 3 720 104 correspondant au 625, rue Chicoine, à l'effet d'acquérir une partie du lot 1 870 778 appartenant à la Ville et correspondant à l'emprise de la rue Chicoine située en marge avant de sa propriété;

CONSIDÉRANT que cette acquisition vise à régulariser la forme de sa propriété;

CONSIDÉRANT que la superficie à céder correspond à environ 508 mètres carrés, le tout tel que montré au plan projet en date du 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat de terrain reçue de 9344-5583 Québec inc. en date du 14 juin 2021, à l'effet que cette dernière s'engage à payer la somme de 139 \$/mètre carré, sous certaines conditions y stipulées, laquelle valeur représente la valeur au rôle foncier du terrain adjacent à celui cédé;

CONSIDÉRANT l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) concernant l'aliénation d'un immeuble de la municipalité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse de vente, sans garantie légale, d'une partie du lot 1 870 778 d'une superficie approximative de 508 mètres carrés (superficie exacte à être déterminé par un arpenteur-géomètre ultérieurement) à 9344-5583 Québec inc., le tout pour un prix de 139 \$/mètre carré, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE tous les frais afférents à cette opération soient à la charge de 9344-5583 Québec inc.

« ADOPTÉE »

**21-07-574 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1808 / Travaux de construction / Virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 15 au 29 juin 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour le Règlement d'emprunt n° 1808 intitulé :

« Règlement autorisant les travaux de construction du virage à gauche vers la rue d'Orléans à partir du boulevard de la Gare, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels des travaux d'éclairage et des feux de circulation dans ce secteur, les travaux de réhabilitation du boulevard de la Gare à partir de l'intersection avec la rue d'Orléans jusqu'au boulevard de la Cité-des-Jeunes incluant tous les travaux connexes en décrétant une dépense et un emprunt de 658 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt n° 1808 est de 29 204;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 2 931;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide n'a été reçue;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1808 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**21-07-575 Modification / Règlement d'emprunt n° 1805 / Remplacement du lot 3 066 845 et de la partie de lot 1 834 918 par le lot 6 427 855 / Diminution de la dépense**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1805 autorisant l'acquisition du lot 3 066 845 ainsi qu'une partie du lot 1 834 918 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 662 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT l'avis de dépôt au cadastre le 28 mai 2021 du plan portant la minute 19309 de Claude Bourbonnais, arpenteur-géomètre, datée du 8 avril 2021, dossier A 4712-22A, dans le but de remplacer les lots 1 834 918 et 3 066 845 par les lots 6 427 854 et 6 427 855;

CONSIDÉRANT l'addenda à la promesse d'achat signé le 20 avril 2021 modifiant, entre autres, le prix d'achat de 2 477 000 \$ pour 2 440 566 \$;

CONSIDÉRANT que pour ses raisons il est nécessaire d'amender le Règlement n° 1805;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le titre de ce règlement soit remplacé par le suivant :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 6 427 855 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 623 000 \$ à ces fins »;

QUE l'article 1 de ce règlement soit modifié par le remplacement de l'expression « le lot 3 066 845 ainsi qu'une partie du lot 1 834 918 » par « le lot 6 427 855 »;

QUE l'article 2 de ce règlement soit modifié par le suivant :

« Le Conseil autorise, pour les fins visées à l'article 1, une dépense n'excédant pas 2 623 000 \$ selon l'évaluation jointe à ce règlement comme annexe « A-1 »;

QUE l'article 3 de ce règlement soit modifié par le remplacement du montant « 2 662 000 \$ » par « 2 623 000 » ;

QUE l'annexe « A » soit remplacée par l'annexe « A-1 » suivante :

#### **ANNEXE « A-1 »**

#### **ÉVALUATION DU COÛT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1805**

Acquisition du lot 6 427 855 d'une superficie de 204 121,6 m <sup>2</sup>	2 440 566 \$
Honoraires professionnels (notaire)	<u>8 100 \$</u>
Sous-total	2 448 666 \$
Taxes applicables (T.P.S. et T.V.Q.) déductions faites des remboursements (± 4,9875 %)	122 127 \$
Frais incidents (frais émission d'obligations 2 %)	<u>51 416 \$</u>
Grand Total	2 622 209 \$
<b>Grand total arrondi</b>	<b><u>2 623 000 \$</u></b>

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**« ADOPTÉE »**

#### **21-07-576 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 11 juin 2021**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 11 juin 2021 totalisant un montant de 1 903 115,66 \$.

## 21-07-577 Émission d'obligations / Résolution de concordance et de courte échéance

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 792 000 \$ qui sera réalisé le 19 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt n <sup>os</sup>	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n <sup>os</sup>	Pour un montant de \$
1364	111 600 \$	1577	1 578 100 \$
1382	233 700 \$	1605	320 700 \$
1410	80 400 \$	1682	28 900 \$
1411	170 200 \$	1689	333 800 \$
1418	220 900 \$	1691	1 105 000 \$
1436	36 000 \$	1704	86 543 \$
1496	1 344 600 \$	1728	1 715 657 \$
1541	1 000 \$	1753	696 000 \$
1574	329 500 \$	1754	837 100 \$
1576	50 700 \$	1799	511 600 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1691, 1728, 1753, 1754 et 1799, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 19 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 janvier et le 19 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7



8. que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Vaudreuil-Dorion, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE , en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n<sup>os</sup> 1691, 1728, 1753, 1754 et 1799 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (à compter du 19 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

« ADOPTÉE »

**21-07-578 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 23 juin 2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-579 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général, le directeur du Service des eaux ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) concernant la correction apportée à l'annexe « F – Horaire d'été – horaire hebdomadaire J » de la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

**21-07-580 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise le maire, le directeur général, le directeur du Service des travaux publics ainsi que la directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion - CSN concernant l'octroi d'une prime pour les travaux de soudure.

« ADOPTÉE »

**21-07-581 Adoption / Politique portant sur la santé et la sécurité du travail**

CONSIDÉRANT la *Politique de santé et sécurité au travail – GRH 006* en vigueur à la Ville, adoptée par la résolution 06-04-389 le 18 avril 2006;

CONSIDÉRANT la demande de la Mutuelle de prévention, Solutions Mieux-être LifeWorks (nommé antérieurement Morneau Shepell), de réviser et de présenter au Conseil aux quatre ans minimum la Politique de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT les obligations auxquelles doit se conformer l'organisation municipale afin de demeurer au sein de la Mutuelle de prévention;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer la Politique GRH 006 afin de s'arrimer aux exigences en matière de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources humaines quant à la révision de la Politique de santé et sécurité au travail;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la *Politique de santé et sécurité au travail – GRH 006* soit abrogée et remplacée par la *Politique portant sur la santé et la sécurité du travail – GRH 006*, laquelle entre en vigueur en date de la présente;

QU'en conséquence, le Conseil réaffirme sa volonté d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous ses employés.

« ADOPTÉE »

**21-07-582 Service des loisirs et de la culture / Départ à la retraite / Technicienne en documentation**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Dominique D'Amour, technicienne en documentation au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, datée du 16 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du départ à la retraite de M<sup>me</sup> D'Amour, laquelle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> D'Amour pour son dévouement et le travail accompli au sein de l'organisation au cours de ses 36 années de service;

QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**21-07-583 Service des loisirs et de la culture / Démission / Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Karine Ladouceur, agente de bureau 2 au sein du Service des loisirs et de la culture, datée du 11 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M<sup>me</sup> Karine Ladouceur, agente de bureau 2 au sein du Service des loisirs et de la culture, laquelle entre en vigueur le 26 juin 2021;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Ladouceur pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**21-07-584 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Technicien en génie civil 1**

CONSIDÉRANT la résolution 20-12-960;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Robert Montpellier, chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, datée du 10 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Kévin Lefebvre soit confirmé dans son poste de technicien en génie civil 1.

« ADOPTÉE »

**21-07-585 Service des travaux publics / Démission / Préposée à l'horticulture**

CONSIDÉRANT la correspondance de M<sup>me</sup> Jessica Lavergne, préposée à l'horticulture au sein du Service des travaux publics, datée du 25 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M<sup>me</sup> Lavergne, préposée à l'horticulture au sein du Service des travaux publics, laquelle entre en vigueur le 10 juillet 2021;

QUE la Ville remercie M<sup>me</sup> Lavergne pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**21-07-586 Service de sécurité incendie / Contrat individuel de travail / Capitaine aux opérations / Autorisation de signature**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général et le directeur du Service de sécurité incendie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et M. Stéphane Laurin et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-07-587 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2020-2021 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la demande de remboursement formulée par l'organisme Les skieurs de l'Île afin d'accorder un rabais de 5 \$ par inscription aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la saison 2020-2021;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de sentiers balisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 655 \$ soit remboursée à l'organisme Les skieurs de l'Île inc., soit l'équivalent du rabais de 5 \$ accordé pour 131 inscriptions, pour les frais relatifs aux inscriptions de la saison 2020-2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-588 Dépôt du rapport des activités du Service de sécurité incendie de l'année 2020**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De prendre acte du dépôt du rapport des activités du Service de sécurité incendie de l'année 2020;

QUE ce rapport soit publié sur le site Internet de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-07-589 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-53 /  
Fourniture d'un chariot élévateur reconditionné**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un chariot élévateur reconditionné, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 21 juin 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-53;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Crown Chariots élévateurs, 3430, rue Griffith, Saint-Laurent (Québec), H4T 1A7, pour la fourniture d'un chariot élévateur reconditionné, et ce, pour un montant de 33 227,78 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-53;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur sept ans.

« ADOPTÉE »

**21-07-590 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-56 /  
Fourniture de luminaires DEL**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de luminaires DEL pour l'éclairage de rue dans le cadre du programme de conversion, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 23 juin 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-56;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lumisolution inc., 420A, boulevard Industriel, Saint-Eustache (Québec), J7R 5V3 pour la fourniture de luminaires DEL, et ce, pour un montant de 52 152,20 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-56;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**21-07-591 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-37 / Déneigement et  
entretien hivernal des voies publiques – secteur urbain**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement des voies publiques secteur urbain adjugé par la résolution 17-06-554 est d'une durée de trois saisons finissant avec la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolongation de deux saisons additionnelles, une à la fois;

CONSIDÉRANT que contrat a été prolongé pour une première saison optionnelle, soit la saison 2020-2021, par la résolution 20-06-471;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat pour une deuxième;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit prolongé le contrat n° 401-110-17-37 adjudgé à l'entreprise Pavages D'Amour inc., 1635, Newman Crescent, Dorval (Québec), H9P 2R6, pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques secteur urbain, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2021-2022;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle correspondent aux prix de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis.

« ADOPTÉE »

**21-07-592 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sulfate d'aluminium (alun) et chlore gazeux / 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : sulfate d'aluminium, sulfate ferrique, chlore gazeux et hydroxyde de sodium;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une Ville s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sulfate d'aluminium (alun) et le chlore gazeux dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20222024 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de sulfate d'aluminium et de chlore gazeux nécessaires aux activités de la Ville.

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux ans, plus une année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Ville confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non membres de l'UMQ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

**21-07-593 Engagement de la Ville / Travaux d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration / Manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable**

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'unités de désinfection aux ultraviolets et travaux connexes à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation soumise au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la LQE;

CONSIDÉRANT que pour faire suite aux travaux, le MELCC exige qu'un manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable soit produit par un ingénieur;

CONSIDÉRANT que le MELCC exige qu'une copie du manuel leur soit transmise au plus tard 60 jours après la mise en service;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à mandater un ingénieur pour produire un manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après la mise en service des équipements de désinfection aux ultraviolets.

« ADOPTÉE »

**21-07-594 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.08 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Aurèle-Joliat**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Aurèle-Joliat, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 juillet 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de l'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.08;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080 rue Principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0 pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée le long de la rue Aurèle-Joliat, et ce, pour un montant de 113 973,57 \$ incluant les taxes applicables le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.08;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment autorisé soient financés par le Règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

**21-07-595 Rejet de la soumission / Demande de prix n° 401-110-21-R1800.15 / Services professionnels pour la préparation des plans, devis et estimation des coûts pour les travaux de remplacement du ponceau de la montée de la Côte-Double**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels en vue de la préparation des plans, devis et estimation des coûts pour les travaux de remplacement du ponceau de la montée de la Côte-Double, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 16 juin 2021 à 12 h;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission reçue est considérablement supérieur à l'estimation des coûts;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetée la seule soumission déposée dans le cadre de la demande de prix n° 401-110-21-R1800.15.

« ADOPTÉE »

**21-07-596 Convention / Réseaux de distribution avec option souterraine / Projet domiciliaire LINQ phase 3 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire LINQ phase 3;

CONSIDÉRANT qu'une entente est à intervenir entre Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron Itée, Investissement LINQ Vaudreuil inc. et la Ville pour la réalisation des travaux liés à la fourniture des services d'électricité et de télécommunications, par un réseau souterrain, aux habitations érigées ou à être érigées sur les lots concernés par le projet domiciliaire LINQ phase 3 situé dans le secteur des rues Gilles-Tremblay et Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT que la Convention réseaux de distribution avec option souterraine a été signée par les représentants désignés d'Hydro-Québec, Bell Canada, Vidéotron Itée et Investissement LINQ Vaudreuil inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer ladite convention;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la Convention réseaux de distribution avec option souterraine dans le cadre du projet de développement domiciliaire LINQ phase 3.

« ADOPTÉE »

**21-07-597 Travaux pour les compagnies d'utilités publiques / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-976 autorisant certaines personnes à signer les autorisations de travaux pour les compagnies d'utilités publiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer cette résolution afin de refléter les modifications apportées à la structure de l'organisation municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes occupant les postes suivants soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, les demandes d'autorisation et les plans qui s'y attachent présentés par les compagnies d'utilités publiques, aux fins d'obtenir la permission d'effectuer des travaux dans les limites territoriales de la Ville :

- directeur général;
- directeur général adjoint;
- directeur du Service du génie et de l'environnement;
- chef de division – Génie;

QUE la résolution 16-12-976 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

**21-07-598 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-60 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réalignement du chemin de la Petite-Rivière pour le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 22 juin 2021 par la directrice du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-60, à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réalignement du chemin de la Petite-Rivière dans le cadre du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-07-599 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-61 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance des travaux du réaménagement de la bretelle A-30 est (sortie 2) dans le cadre du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 22 juin 2021 par la directrice du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-61, à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la bretelle A-30 est (sortie 2) dans le cadre du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »



**21-07-600 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-59 / Services professionnels / Validation du concept final / Plans et devis / Surveillance / Infrastructures municipales pour desservir le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Abrogation de la résolution 20-07-526**

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-526, adoptée le 7 juillet 2020, approuvant et entérinant les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé le 29 juin 2020 par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des infrastructures municipales pour desservir le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, incluant un poste de surpression avec une réserve d'eau potable.

CONSIDÉRANT qu'un des critères est trop restrictif et demande que la firme soumissionnaire qui préparera les plans et devis doit avoir de l'expérience dans la construction d'un poste de surpression avec réserve d'eau potable, travaux qui ne seront pas demandés dans le cadre de l'appel d'offre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 20-07-526;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il est nécessaire d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des infrastructures municipales pour desservir le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 20-07-526;

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé le 29 juin 2021 par le chef de projets du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-59 à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des infrastructures municipales pour desservir le projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-07-601 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.11 / Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour des travaux de réhabilitation des stations de pompage Dutrisac et Wildwood**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour des travaux de réhabilitation des stations de pompage Dutrisac et Wildwood, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 22 juin 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 30 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, en l'occurrence GBI Expert-Conseil inc., 13200, boulevard Métropolitain est, Montréal (Québec), H1A 5K8, pour les services précités, et ce pour un montant de 237 998,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-R1800.11;

QUE le coût de ces services professionnels ainsi que de tout ordre de changement y afférent soient financés à même le règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

**21-07-602 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 juin 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 juin 2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-603 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 juin 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 juin 2021 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 21-06-82	3000 à 3156, rue du Ravin-Boisé / Architecture et matériaux du projet Ravin-Boisé – Nouveau modèle / Lot 5 591 976 et autres / Zone H1-914
CCU n° 21-06-83	11, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 101 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 722 963 / Zone C3-218
CCU n° 21-06-86	200, boulevard Harwood / Enseigne au mur / Lot 4 854 098 / Zone C2-708
CCU n° 21-06-87	3200, boulevard de la Gare, local 140 / Deux enseignes aux murs / Lot 4 570 300 / Zone C3-302

« ADOPTÉE »

**21-07-604 Dérogation mineure / 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Replat, couvert arborescent, clôture, hauteur du talus / Lot 5 645 938 / Zone C3-226 / CCU n° 21-06-84**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-06-84 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 39, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- qu'aucun replat ne soit aménagé de chaque côté du talus, en dérogation à l'article 3.2.10.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un replat d'une largeur minimale de 1 mètre de chaque côté de celui-ci;
- une hauteur de talus de 2,30 mètres, en dérogation à l'article 3.2.92 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une hauteur de talus minimale de 3 mètres;
- qu'aucune clôture de bois traité ne soit installée au sommet du talus en dérogation à l'article 3.2.92 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une clôture d'une hauteur minimale de 1,5 mètre;

et ce, à la condition que soit modifié le plan de plantation afin :

- d'ajouter des arbres de type « TO » entre chacun des arbres de type « EP » au sommet du talus;
- de remplacer l'essence d'arbre de type « IS » par deux essences différentes de feuillus, adaptées à des terrains de forte pente, ayant un moyen ou grand déploiement.

« ADOPTÉE »

**21-07-605 PIIA / 24, avenue Saint-Charles, local 3 / Enseigne au mur / Lot 1 546 436 / Zone C2-707 / CCU n° 21-06-85**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 21-06-85 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT que la zone C2-707 est assujettie au Règlement sur les PIIA n° 1277 et que le terrain visé par la demande fait partie du groupe 12 *Principales artères commerciales et 17 Quartier Harwood*;

CONSIDÉRANT l'objectif de l'article 3.2.23.6 du Règlement sur les PIIA n° 1277 qui prévoit d'harmoniser et intégrer les enseignes dans leur environnement, afin de créer une identité commerciale cohérente qui intègre les spécificités de son environnement;

CONSIDÉRANT que les critères suivants dudit objectif ne sont pas respectés :

- critère d) Une enseigne et toutes ses composantes (matériau, cadre, support, éclairage, etc.) sont de qualité;
- critère j) Un éclairage projeté de l'enseigne est privilégié;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 24, avenue Saint-Charles, local 3, le projet de remplacement d'une enseigne à plat au mur, tel que montré au croquis transmis par la demanderesse en date du 29 avril 2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-606 PIIA / 456, avenue Saint-Charles, local 110 / Enseigne à plat au mur / Lot 1 675 382 / Zone C2-322 / CCU n° 21-06-88**

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 21-06-88 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT la zone C2-322 est assujettie au Règlement sur les PIIA n° 1277 – groupe 3.2.12 Principales artères commerciales;

CONSIDÉRANT que selon l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275, les enseignes individuelles de chacun des établissements de l'édifice à bureaux doivent présenter une certaine homogénéité;

CONSIDÉRANT que cet établissement peut s'afficher aussi sur l'enseigne sur poteau communautaire existante;

CONSIDÉRANT l'objectif de l'article 3.1.3.4 b) du Règlement n° 1277 sur les PIIA prévoit que sur un même site, les enseignes doivent s'harmoniser quant à leur couleur, leur éclairage et leur design;

CONSIDÉRANT que pour respecter cet objectif, le requérant doit utiliser la plaque d'affichage déjà installée sur le mur de cet établissement;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 456, avenue Saint-Charles, local 110, le projet d'enseigne au mur pour la clinique d'optométrie Iris, tel que montré au document intitulé : « Élévation devanture no. 17031-1-R0 », préparé par la compagnie Enseignes Montréal Néon, en date du 21 avril 2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-607 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-46 / Travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour les travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 30 juin 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la firme Version Paysage – Architectes paysagistes, les deux soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-21-46;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire en l'occurrence Transport J.R. Cyr et fils inc., 261, rue Rodolphe-Besner, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de réaménagement du parc Lorne-Worsley, et ce, pour un montant de 969 999,23 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-46;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement y afférent soient financés par le Règlement parapluie n° 1800.

« ADOPTÉE »

**21-07-608 Adoption / Règlement n° 1709-18 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs aux activités nautiques**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-18 a été déposé à une séance tenue le 21 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs aux activités nautiques ».

« ADOPTÉE »

**21-07-609 Adoption / Règlement n° 1795-01 / Rues actives / Révision des dispositions relatives à la désignation d'une Rue active ou à l'identification d'une Zone de jeu libre**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1795-01 a été déposé à une séance tenue le 21 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1795-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif aux Rues actives afin de réviser les dispositions relatives à la désignation d'une Rue active ou à l'identification d'une Zone de jeu libre ».

« ADOPTÉE »

**21-07-610 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-297 / Zonage / Omnibus / Révision et modifications de certaines normes et dispositions**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 juin 2021 le premier projet de règlement n° 1275-297 modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Modifier les dispositions particulières applicables à la zone H1-914;
- Modifier la superficie minimale de plancher exigé pour un bâtiment principal à la zone H1-914;
- Modifier les dispositions applicables au bain à remous;
- Modifier les dispositions visant l'architecture et les aménagements extérieurs dans le secteur soumis au PPU du Fief Choisy;
- Retirer la disposition exigeant un nombre minimal d'espaces pour le chargement et le déchargement des véhicules pour la classe d'usage Habitation multifamiliale (H3);

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 29 juin 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-297 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Modifier les dispositions particulières applicables à la zone H1-914;
- Modifier la superficie minimale de plancher exigé pour un bâtiment principal à la zone H1-914;
- Modifier les dispositions applicables au bain à remous;
- Modifier les dispositions visant l'architecture et les aménagements extérieurs dans le secteur soumis au PPU du Fief Choisy;
- Retirer la disposition exigeant un nombre minimal d'espaces pour le chargement et le déchargement des véhicules pour la classe d'usage Habitation multifamiliale (H3) »;

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**21-07-611 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1810 / Programme Rénovation Québec 2021-2022 / Maisons lézardées**

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1810 instaurant le programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées, sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion – Programmation 2021-2022 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-07-612 Adoption de premier projet / Règlement n° 1743-02 / Usages conditionnels / Autorisation d'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1743-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de permettre l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions dont le contrôle du bruit, des odeurs et des détritiques en dehors des limites de la propriété »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 et, qu'à cet effet, il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-07-613 Avis de motion / Règlement n° 1743-02 / Usages conditionnels / Autorisation d'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de permettre l'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis de centre de transbordement dans la zone I2-128 sous réserve de certaines conditions dont le contrôle du bruit, des odeurs et des détritiques en dehors des limites de la propriété.

**21-07-614 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1773-01 / Caserne d'incendie / Augmentation de la dépense et de l'emprunt**

La greffière adjointe mentionne l'objet du règlement et le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1773-01 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 29 juin 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1773-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1773 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 8 475 000 \$ »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

**21-07-615 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1762-01 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1762-01 modifiant Règlement relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-07-616 Adoption de premier projet / Règlement n° 1778-01 / Agriculture urbaine / Modification de la hauteur des structures des aires de plantations**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1778-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur l'agriculture urbaine n° 1778 afin de modifier la hauteur des structures des aires de plantation »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et, qu'à cet effet, il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

« ADOPTÉE »

**21-07-617 Avis de motion / Règlement n° 1778-01 / Agriculture urbaine / Modification de la hauteur des structures des aires de plantations**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur l'agriculture urbaine n° 1778 afin de modifier la hauteur des structures des aires de plantation.

**21-07-618 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 28 juin 2021.

« ADOPTÉE »

**21-07-619 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-07-620 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**21-07-621 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 24 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Marie-Hélène Rivest, notaire  
Greffière adjointe



